

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 JANVIER 2019

Date de la convocation :

24 janvier 2019

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 7

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAULT, M. POCHE

Etaient excusés : Mme CHOPIN, Mme DEGAS

Secrétaire de séance : M. MALTAVERNE

D2019-03 : PARTICIPATION AU FRAIS DE TRANSPORTS DE LA CHORALE « GERMAINE AND THE KIDS »

Madame le Maire informe que la chorale « Germaine and the kids » se produira le 2 avril au Grand Rex à Paris, et qu'elle sollicite la commune pour une participation aux frais de transports. 23 enfants de la commune participeront au spectacle.

Une participation de 30 € par enfant est envisagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une participation de 700 € au frais de transports de la chorale « Germaine and the kids ».

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 4 février 2019
GAUME Marie-Jo., Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20190129-D2019-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2019